

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joceline Brideau	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 23 octobre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 2 dossiers sur 3.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 2 dossiers sur 3.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:

- L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
- Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Discussion avec l'exploitante à propos des formations continues, simplement un suivi sans plus.

Les enfants sont en jeu libre lors de ma visite.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 octobre 2023

Date

original signé par  
Joceline Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 octobre 2023

Date